

Colloque International sur les Discriminations Multiples et Croisées

Organisateur : Gilbert ELBAZ

Co-organisatrice : Corinne MENCE-CASTER

19 et 20 Novembre, 2015

Université des Antilles

Campus de Schœlcher

Martinique

Amphithéâtre Hélène SELLAYE

Argumentaire et appel à communication

Et si les sources de la discrimination relative à la capacité mentale, à la capacité physique, à la classe, au genre, à la race, ou à la sexualité se liaient toutes entre elles par un processus interactionnel? C'est ce qu'affirme l'intersectionnalité, un nouveau paradigme qui semble s'imposer depuis les années 1980 dans le domaine des Sciences Sociales en Amérique du Nord, du Sud et Centrale, en Europe et plus récemment dans l'espace caribéen.

Selon l'intersectionnalité, les discriminations ne sont pas indépendantes les unes des autres, mais au contraire corrélent voire se fondent entre elles pour créer un autre système discriminatoire qui n'est ni l'addition, ni la multiplication des premières discriminations, mais représente une expérience discriminatoire unique subie et ressentie par les individus situés à l'intersection de ces différentes discriminations.

Sur le plan théorique, l'intersectionnalité offre un cadre qui permet de mieux comprendre l'intersection entre les différentes formes de discrimination. C'est un paradigme qui souligne les différences éludées par les groupes formés sur la base d'une identité exclusive. C'est aussi, selon sa créatrice, Kimberlé Crenshaw, une métaphore, celle d'autoroutes qui s'entrecroisent : Les autoroutes représentent les axes majeurs de la discrimination relative à la capacité physique, à la capacité mentale, à la classe, au genre, à la race, à la sexualité, à l'âge et autres sites de discrimination. Le trafic, ce sont les dynamiques entre les différentes discriminations, et le point d'entrecroisement des autoroutes c'est l'endroit où les différentes discriminations intersectionnelles rencontrent le sujet.

Sur le plan empirique, l'effet intersectionnel de la discrimination entre le genre, la race et la classe explique pourquoi les femmes noires ont, aux Etats-Unis, le taux d'incarcération le plus élevé. C'est ce qu'a démontré Crenshaw, dans un de ses articles phares intitulé « Mapping the Margins : Intesectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », et publié par la *Standford Law Review*, une des revues scientifiques de droit les plus prestigieuses aux Etats-Unis.

Plus généralement, l'intersectionnalité dénonce la façon dont les sociétés dites modernes et avancées ont formulé des politiques sociales pour répondre aux diverses formes de discrimination. Ces sociétés considèrent souvent ces discriminations comme mutuellement exclusives et les traitent institutionnellement de façon séparée, oubliant ainsi, dans leurs politiques sociales, ceux qui se situent à la croisée de ces discriminations. Crenshaw prend

l'exemple de centres d'accueil pour femmes battues qui fonctionnent sur la base de discussions de groupes et supposent que les participantes sont toutes étatsuniennes et anglophones. Ils ne sont souvent pas équipés pour recevoir les femmes d'origine étrangère qui se situent à la croisée de plusieurs sources de discrimination, dont celle de ne pas maîtriser la langue nationale.

Accusant la même limitation identitaire, les associations, mouvements sociaux et la société civile en général sont tout autant cibles des critiques de Crenshaw. La politique identitaire a eu tendance à diviser les groupes en catégories dichotomiques, une stratégie qui a eu pour effet d'ostraciser ceux qui sont frappés de diverses discriminations. Crenshaw prend l'exemple des associations féministes d'une part et des associations anti-racistes d'autre part pour démontrer éloquemment que ni les premières, ni les secondes n'ont inclus dans leurs programmes politiques la situation intersectionnelle des femmes noires. Pire, ces associations ont eu sur ces femmes, selon Crenshaw, des effets néfastes.

La focalisation sur un thème identitaire unique produit ce que les sociologues étatsuniens appellent les « olympiades de l'oppression », c'est-à-dire une compétition entre les diverses associations identitaires dont l'objectif est de démontrer que « leur oppression spécifique » est la plus grande et doit donc primer sur celle des autres. L'absence de « conscience intersectionnelle » produit un esprit de rivalité, voire d'hostilité entre les individus marginalisés, et mène au développement de discriminations croisées et transversales, empêchant au final une lutte efficace contre les discriminations en général.

Crenshaw souligne que l'intersectionnalité n'est pas une nouvelle approche identitaire, mais un moyen de susciter une dynamique de coalition entre les différentes associations identitaires et d'éradiquer l'invisibilité de ceux qui subissent diverses discriminations et qui pourraient bien représenter la majorité silencieuse. Ne sommes-nous pas tous intersectionnels ? nous rappelle-t-elle. Il ne s'agit nullement d'éliminer la lutte contre le racisme, le sexisme ou l'homophobie ; ce que Crenshaw propose c'est de changer la rhétorique, le script de ces groupes pour les rendre plus inclusifs et, au final, plus efficaces, y compris dans leur thématique identitaire.

Agé d'une vingtaine d'années, le paradigme de l'intersectionnalité a été testé dans de nombreuses disciplines académiques, dans le domaine des sciences de l'éducation, de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie, du droit, de la sexualité, et dans les domaines hybrides des *Cultural Studies*, de la *Critical Race Theory* et des *Queer Studies*.

En particulier, Crenshaw a organisé des ateliers sur l'intersectionnalité au Brésil et en Inde à l'intention d'activistes qui travaillent dans le domaine des Droits de l'Homme. De plus, ses recherches ont influencé la rédaction d'une clause d'égalité dans la Constitution de l'Afrique du Sud. Enfin, elle a été sollicitée par les Nations Unies, lors de la Conférence Mondiale sur le Racisme, pour faire part de son expertise dans le domaine de la discrimination sur la base du genre et de la race.

Cependant, le paradigme de l'intersectionnalité n'a pas été protégé de critiques substantives et méthodologiques. En particulier, la définition opératoire de l'intersectionnalité semble soulever de nombreuses questions. On a aussi reproché aux travaux de Crenshaw de ne s'intéresser qu'aux résultats et de négliger les processus de co-fabrication des rapports sociaux.

Par ailleurs, bien que l'intersectionnalité ait éveillé un intérêt certain parmi quelques chercheurs antillais, on citera en particulier les recherches sur le VIH de la sociologue guadeloupéenne Stéphanie Mulot, ainsi que celles du Martiniquais Louis-Georges TIN sur l'homophobie et le racisme, les études intersectionnelles restent relativement limitées dans la Caraïbe, région qui se caractérise au demeurant par sa diversité culturelle, ethnique, économique, sexuelle et religieuse.

Ce Colloque International sur les Discriminations Multiples et Croisées sera donc l'occasion de faire le point sur ce paradigme. En particulier, les contributeurs prospectifs sont invités à jeter un regard croisé sur la thématique de leur choix. Ce colloque est ouvert à toutes les disciplines et encourage les approches comparatistes et internationales.

Bien que l'une des questions privilégiées porte sur la pertinence de l'intersectionnalité dans l'espace caribéen, les chercheurs du monde entier sont vivement encouragés à présenter leurs recherches intersectionnelles dans leur contexte géographique spécifique.

Les articles seront envoyés au prof. Elbaz à l'adresse suivante (gilberelbaz@yahoo.fr) au plus tard le 30 Octobre 2015.

Invitées d'honneur

Antilles

Stéphanie MULOT, Professeure de Sociologie, Université Jean Jaurès.

Canada

Sirma BILGE, Professeure, Département de Sociologie, Université de Montréal

Comités

Comité scientifique

1. David BROTHERTON, City University of New York, USA
2. Lionel Fabrice SOUQUET, Université de Bretagne Occidentale, France
3. Jonathan LANG, City University of New York, USA
4. Martine SPENSKY, Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand, France
5. Felipe PIMENTEL, City University of New York, USA
6. Arlette GAUTIER, Université de Bretagne Occidentale, France
7. Joao BOSCO HORA GOIS, Universidade Federal Fluminense, Brésil
8. Luis BARRIO, City University of New York, USA

Comité d'organisation

1. Fatima RODRIGUEZ, Université Bretagne Occidentale
2. Ralph CONFIANT, Université des Antilles
3. Philip SADIKALAY, Université des Antilles
4. Loïc MARIE-MAGDELEINE, Université des Antilles
5. Nadia CHONVILLE, Université des Antilles
6. Dominique BERTHET, IUFM de la Martinique, Université des Antilles
7. Stéphanie MELYON-REINETTE, Université des Antilles